

Comptabilité générale

Provisions pour risques et charges

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Une provision pour risque est charge est liée à un élément d'actif :**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 2. À la fin de l'exercice N+1, je me rends compte que la provision pour risques et charges passée en N doit être revue à la hausse. Quelle écriture dois-je enregistrer ?**
 - a. **687** Débit / **1511** Crédit
 - b. **1511** Débit / **787** Crédit
 - c. **1511** Débit / **687** Crédit
 - d. **787** Débit / **1511** Crédit
- 3. Une fois que la provision pour risques et charges a été enregistrée, je ne peux pas modifier son montant.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 4. Une provision pour risques et charges apparaîtra :**
 - a. À l'actif
 - b. Au passif
 - c. Dans les charges
 - d. Dans les produits

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.